Jusque là les études se faisaient sur plan d'ensemble à une échelle très-

n Jusque là les études se faisaient sur un plan d'ensemble à une échelle trèsrestreinte.

Mais comme les percements projetés devaient nécessairement se souder à l'agglomération, la commission reconnut que, pour être plus facile et plus sûr, le travail devait se faire sur un plan a échelle agrandie; de là, je me trouvai naturelle ment chargé, non pas de faire un plan nouveau du territoire, IL N'EN A JAMAIS ET QUESTON, mais de reunir les anciens plans en un seul. Je devais, en outre, les compléter par des levers partiels: c'est ce qu'on peut lire écrit en très-grands caractères sur la première feuille de l'atlas divisionnaire ou plan homologué par M. le Préfet. L'agencement des differents plans partiels, me fit décoûvrir des erreurs de triangulation auxquelles M. Létocart fait sans doute allusion. Je les fis remarquer en temps utile à qui de droit; mais comme il ne s'agissait que d'études subordonnées, au moment de leur exécution, à d'autres études plus complètes et prevues par la loi; que d'ailleurs: le plan de l'agglomeration pougissait que d'études subordonnées, au moment de leur exécution, à d'autres études plus complètes et prevues par la loi; que d'ailleurs, le plan de l'agglomeration pouveit, a la riguour, être conservé en l'état; il n'a pas semblé utile à la commission municipale de demander pour un nouveau lever un crédit qui eut semblé hors de proportion avec le but à atteindre. Les études ont donc été continuées sans que pour cela il y ait des mécomptes à craindre. La preuve matérielle de ce que j'avance résulte de ce fait : Que le plan de la ville, tel qu'il est, y compris les levers partielset deux expéditions reglementaires n'a pas coûté un centime en dehors du traitement des agents. C'est sans doute pour cette raison que M. Létocart n'en tient aucun compte dans ses evaluations quandit dit : « Nos travaux nons coûtent 8 pour 010 ». Si c'était le seul oubli de M. Letocart, je n'en parlerais pas... Demandez-lui seulement combien ont coûté les études des grands projets, en déduisant ou en y comprenant, à son choix, les expropriations.

» It me reste a expliquer pourquoi on a rectifié plusieurs fois, dans une année, les alignements de la rue du Moulin.

» M. Létocart le sait mieux que personne et il aurait pu donner lui même, de très bonnes raisons, sans doule, puisque ces changements sont dès à ses demandes réitèrees.

changements sont dûs à ses demandes réitèrees.

• La vérité est qu'ils n'ont entaché en aucune façon l'exactitude du plan; qu'il ne s'agissait que des alignements dont le Conseit à la libre disposition, en se conformant à la loi, et que l'on n'a fait que favoriser, avec juste raison, j'aime à le croire, les propriétaires atteints par les alignements de la rue du Moulin, ce que M. Létocart doit savoir mieux que personne. Il est bon de dire, ici, que le tracé des lignes rouges sur le plân, lignes appelées alignement, est une œuvre collective; je n'en puis pas plus accepter l'honneur que je n'en accepte la responsabilité. Bien plus, au fond. c'est une œuvre commune à tout le monde puisque tous les citoyens ont été admis à émettre l'ur opinion à son égard et que chaque fois que cette opinion s'est manifesté à ma connaissance, l'administration une a tenu compte.

connaissance, l'administration en a tenu compte.

Les questions soulevées par W. Létocart ayant été prises par vos lecteurs en sérieuse considération, j'ai pensé, Monsieur le rédacteur, que ces explications étaient nécessaires pour éclairer leur religion; mais, je confesse que je ne saurais prendre l'engagement de réfuter, à l'avenir, toutes les appréciations auxquelles M. Létocart doit sa popularité. Je m'exposerais à perdre dans des futilités un temps qu'il est de mon devoir de consacrer à l'intérét public su mom duquel M. Létocart parle si souvent et dont, pourtant, il paraît prendre à tâche de me distraire outre mesure. J'ai parlé déjà des procédés de M. Létocart à mon sujet, ceux que je viens de dévoiler ne le cédent en rien aux premiers; le public saura maintenant les apprécier si vous agrées la demande que je vous réitère de vouloir bien les insérer dans votre prochain numéro. vouloir bien les inserer uaus chain numéro.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

GODEY.

VILLE DE ROUBAIX. — GRANDS TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE. — JURY D'EXPRO-PRIATION. — DÉCISIONS.

Rue de la Longue-Voie.

Prévost; offre: 5,001 fr.; demande: 21,835 fr.; allocation: 18,500 fr.

Veues Grimonprez; offre: 6,501 fr.; demande: 40,000 fr.; allocation: 24,700 fr.;

mande: 40,000 fr.; allocation: 24,700 francs.
enri Beny; offre: 3,404 fr.; demande: 47,490 fr.; allocation: 44,000 fr.
useph Destailleurs; offre: 44,001 fr.; demande: 60,000 fr.; allocation: 28,500

francs.

Decupeurs: François Vautroy; offre: 200

fr.; demande: 3,500 fr.; allocation:
4,200 fr. — Claudius Sadon; offre:
100 fr.; demande: 20,000 fr. (Remis)

— Derole; offre: 20 fr.; demande: 125

fr.; allocation: 50 fr. — Ducaticau;
offre: 20 fr.; demande: 300 fr.; allocation: 75 fr. — Brune; offre: 20 fr.;
demande: 125 fr.; allocation: 50 fr. — Desmettre;
offre: 20 fr.; demande: 125 fr.; allocation: 75 fr. — Germand: 125 fr.; allocation: 75 fr. — Germand: 300 fr.;
demande: 125 fr.; demande: 125 fr.; demande: 300 fr.; demande: 125 fr.; demande: 125 fr.; demande: 300 fr.; demande: 125 fr.; demande: 300 fr.; demande ancs. upeurs : François Vautroy ; offre : 200

zaeie; offre: 20 fr.; demande: 425 fr.; allocation: 50 fr.— Cocqueman; offre: 20 fr.; demande: 125 fr.; allocation: 50 fr.— Leconte; offre: 20 fr.; demande: 300 fr.; allocation: 75 fr.— Debrodinghien; offre 20 fr.; demande: 300 fr.; allocation: 150 fr.— Quesnoy; offre: 20 fr.; demande: 125 fr.; allocation: 50 fr.— Varisse; offre; 20 fr.; demande: 125 fr.; allocation: 50 fr.— Cureite; offre: 20 fr.; demande: 300 fr.; allocation: 75 fr.— Desbarbieux; offre: 20 fr.; demande: 300 fr.; allocation: 75 fr.— Gervais; offre: 20 fr.; demande: 125 fr.; allocation: 50 fr.— Gervais; offre: 20 fr.; demande: 300 fr.; allocation: 75 fr.— Brissault; offre: 20 fr.; demande: 300 fr.; allocation: 75 fr.— Brissault; offre: 20 fr.; demande: 300 fr.; allocation: 75 fr.— Brissault; offre: 20 fr.; demande: 300 fr.; allocation: 75 fr.— Brissault; offre: 20 fr.; demande: 300 fr.; allocation: 75 fr.—

Mardi matin, on a retiré du canal, près du pont Grimonpont, le cadavre d'un berger de Leers, nommé Louis Florin. Deux heures auparavant, on avait vu cet individu se diriger vers Wattrelos, et on eroit que, trompé par un brouillard épais, il est tombé dans l'eau accidentellement.

Un sac de blé vient encore d'être vo à Marcq-en-Barœul, au préjudice d' fermier de ce village.

Pour toute la chronique locale J. Reboux.

TRIBUNAUX.

Au tribunal correctionnel de Paris (sixième chambre) s'est continuée lundissans incident, l'affaire de société secrète et de manœuvres à l'intérieur. Mes Jules Favre et Crémieux ont plaude samedi dernier pour MM. Accolas et Naquet qui occupent le premier rang dans la prévention. A l'audience de lundi, les autres détenseurs, Mes Gastineau, Floquet, Carré, Maillard. Forni, Desonnier, ont pris la parole pour les prévenus Las, Verlière, Chouteau, Godichet, Adel, Meili.

Le tribunal a pronoucé un jugement qui condamne Accolas en un an de prison et 500 francs d'amende.

condamne Accolas en un 2500 francs d'amende.
Naquet, Verlière et Chouteau chacun en de prison, 500 francs d'a-

Naquet, verifice et consteau chacen en quinze mois de prison, 500 francs d'a-mende, ciuq ans d'interdiction de l'exer-cice des droits civiques; Hayot et Godichet, chacun à un an de prison, 500 francs d'amende, cinq ans d'interdiction de l'exercice des droits ci-vignas;

viques;
Adel, Las, Gorand, Meilli, Genouillé et
Hermann chacun en trois mois de prison,
100 francs d'amende et cinq ans d'inter-diction de l'exercice des droits civiques;

Fixe pour tous à quatre mois le durée de la contrainte par corps; les condamne solidairement aux dépens.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES

22 décembre. — Léon-Jules, fils légi-time d'Alphonse Leire, et d'Urance Chesquier. Henri-Jean, fils naturel de Thérèse

Amoës.
Albert, fils naturel de Marle-Anne
Geunis.
23 décembre. — Rosalie-Marie, fille
légitime de Pierre Kieken, et d'Espérance

23 décembre. — Rosalie-Marie, fille légitime de Pierre Kieken, et d'Espérance Junqué.
Felix Hubert, fils légitime de François Stienhaut, et de Philomène Vanderde.
Henri, fils légitime de Jean Brout, et de Clotilde Verhaeghe.
Julienne-Marie, fille naturelle d'Augustine Vreulse.

Clotilde Verhaeghe.
Julienne-Marie, fille naturelle d'Augustine Vreu'se.
Geneviève-Angéle, fille naturelle de Marie Leclercq.
Louise-Marie, fille légitime de Joseph Baussart, et de Françoise Jardin.
Arthur, fils légitime d'Isaï Constant, et de Juliette Roussel.
Auguste-Victor. fils légitime de Jean Bastiaen, et de Victoire Fricot.
Julienne-Rosalie, fille légitime de François Boutry, et de Hosalie Dumez.
Laure-Rosalie, fille légitime d'Ernest Frélier, et de Marie Hétin.
Desiré-Jean Baptiste, fils légitime de Louis Pollet, et de Cathérine Martin.
Hanri, fils légitime d'Auguste Potteau, et de Pauline Craynest.
Jacques Joseph, fils légitime de François Verleyen, et de Rosalie Cavye.
Marie-Augustine, fille naturelle de Marie Laurent.

Marie Laurent.
Maria, fille naturelle d'Adolphine Heu-

mel.

Edmond-Louis, fils légitime de Jean Chrétien, et d'Adolphine Coquerelle.

Arthur-François, fils légitime d'Artule Gilmain, et d'Elise Gabreau.

24 décembre. — Auguste-Joseph, fils légitime d'Amand Smits, et de Philomène Vercoutere.

Amélie-Cathérine, fille légitime d'Henri Herman, et de Marie De Roo.

PUBLICATIONS DE MARIAGE.

Ferdinand Picavet, fileur, et Justine Segard, bobineuse.
Louis Desobry, tisserand, et Catherine

Louis Desobry, tisserand, et Catherine Vorreux, journalière.
Alfred Tiberghien, journalier, et Eugénie Caissement, marchande épicière.
Emile Everaert, maréchal ferrant, et Laure Deregnaucourt, journalière.
Alphonse Delacour, fileur, et Adelaide Dernencourt, rattacheuse.
Eugène Teirlinck, tisserand, et Joséphine Veniet, fingère.
Louis Lefebyre, fileur, et Pauline Vanoin, journalière.

piquriere. Louis Soleil, menuisier, et Léonie Le-

clercq, servante.
Pierre Jacobs, sculpteur, et Hortense
Demversmon, sans profession.

21 Décembre. — Maria-Louise Mase-el, 29 ans, ménagère, roule de Tour-

reel. 29 ans, ménagère, route de Tourcoing.
Ghislain Biksman 6 mois, hopital.
Hector Eugène Dewys, 3 mois, rue des
Longues-Haics,
César Desvenin, 8 mois, rue de Lom22 Décembre, — Alexandre Lepauw, 8
mois, Fontenoy.
Clémence Philomène Trachez, 1 an,
rue de la Croix.
Gostave Clément Seeuws, 4 ans, hopital.
Julien-Catteau, 3 mois, hopital.
Philomene Decourcelle, 1 an, aux TroisPouts.

Ponts.
Elise Isabelle Duchstelet, 46 ans, cul-

Elise Isabelle Duchatelet, 46 ans, cultivatrice; chemin des Coutea ux 23 Décembre. — Camille-Rosine Seigné, 10 ans, hopital.
Emile-Charles Lefebyre 1 an, Epeule. Jean-Désiré Calavon, 1 mois, rue Blanchemaille.
Jacques Dominique Devos, 45 ans, Chauffeur mécanicien, hopital.
Zélia Ferraille, 29 ans, sans profession, rue Latérale.

Julie Marie Carrê, 2 mois, Cul-de-Four. 24 Décembre. — Bernard Rosseuw, 35

aos, tisserand, hopital.
Rosin-Marie Louise Lefebvre, 56 ans, ruelle du Ballon.

ANNONCES

Etude de M. TACQUET, notaire à Roubaix.

DEUX JOLIES MAJSONS

de rentier ,
A' LOUER présentement
Rue de Lille, à Roubaix.

Etude de Me VALENDUCQ notaire à Lannoy

ANNAPPES
Le long de la drève du grand Marais, près
de la ferme de la Gacherie et au
Marais Roquelaure.
Beaux & Gros

PEUPLIERS DU CANADA

ABATTUS
propres aux charrons, charpentiers, me
et 5 meules de bois

et 5 meules de bois

A VENDRE

L'an 1868, le lundi 6 janvier, à 10 heures du matin, M° VALENDUCQ, notaire à Lannoy, procédera sur les lieux, à la vente de ces bois.

Il sera accordé crédit moyennent caution. Réunion sur les lieux.

M° VALENDUCQ, notaire à Lannoy, est charge de cette vente et des conditions.

7335 B

Etude de Me VALENDUCQ.notaire à Lannoy

TOUFFLERS ET NÉCHIN 62 AKES 2 CENTIARES DE

LABOUR

Situés à Toufflers, près de l'église! 33 ARES environ de LABOUR Situés à Néchin (Belgique au chemin de la Royère,

A VENDRE

dont precede la designation.

NOTA — On traiterait de la vente de ces biens avant le jour de l'adjudication, s'il était fait des offres suffisantes.

S'adresser pour traiter et pour tous renseignements audit Me VALENDUCQ.

Etude de M. VALENDUCQ, notaire a Lannoy HEM

A front du chemin menant du pavé de Sailly au calvaire d'Hem.

UNE MAISON

et 29 ares 50 centiares environ de fonds

Ct terrain

A VENDRE

L'an 1867, le lundi 30 décembre, à
2 heures de relevée, M. VALENDUCO,
notaire à Lannoy, procédera en son étude,
à l'adjudication du bien ci-dessus désigné.
S'adres-er pouir tous renseignements,
audit Me VALENDUCO, chargé de cette
vente et des conditions. 7336 B

Augustin Vandewoestyne, tisserand, et Clémence Prouvost, journalière.

Jean Vervacque, tisserand, et Elise Van develde, tisserande.

Edouard Constantin, trieur de laines, et Angélique Gros, trieuse de laines.

Jean Dancoudenberg, tisserand, et Léonie Maertens, tisserand, et Léonie Maertens, tisserand, et Léonie Maertens, tisserand, et Léonie Vanvolgem, journalière.

Palydore Daimers, tisserand, et Léonie Vanvolgem, journalière.

Adolphe Auart, cirier, et Flore Durule, piqurière. Consistant en: 6 couverts, 24 cutters à café, une louche, 12 fourchettes à huitres, 55 montres d'or et d'argent, broches en lames, boucles d'oreilles, bagues et croix garnies de diamants, tabatières d'argent, chaines d'or et d'argent et autres objets.

mants, tabatières d'argent, chaines d'or et d'argent et autres objets.

Pendules de cheminées en marbre et en bronze doré.

Le lundi 30 decembre 1867, à 10 heures du matin et 2 heures de relevée, Me POLLET commissaire-priseur à Tourcoing, procèders à cette vente.

Nora.— Ces objets seront visibles les vendredi 27 et samedi 28 courant, et le jour de la vente, de huit à dix heures du matin.

A louer

Pour en jouer de suite un bâtiment propre à différents genres de commerce, situé rue des Ecorcheurs, a. 1 bis, contenant de vastes magasins au rez-de-chaussée et d'autres grands magasins aux trois étages et au grenier. S'adresser rue Pellart, n° 39. § 6994

A Vendre

Une machine à balancier de la force de ux chevaux, pouvant etre montée à moyenne pression, avec tuyaux, baches et pierres de fondation.

S'adresser rae des Champs n° 30.

Occasion

A VENDRE, chez M. L. Quiévreux, 1 gazomètre avec cornu. Capacité 4 mètres cubes. une chaudière à vapeur de la force de 6 chevaux. § 7321

Maison à louer

Une grande maison à louer rue d'Inkermann 92. — S'adresser rue du Grand-Chemin 38.

LOCAL

On désirerait trouver un local au rez-de-chaussée dans une rue fréquentée, pour un dépôt de marchandises. S'adresser au bureau du journal. 31 x 7381

Demande d'emploi Un voyageur belge, connaissaut parfai-tement les articles de Roubaix et Tourcoing demande à représenter une fabrique de tissus, dans les provinces de l'Est où il a une forte clientèle. Ecrire à M. J. A. rue de Cologne n° 15, à Bruxelles.

On demande

bon jardinier, marié, muni de bons certificals.
S'adresser rue de la Fosse-aux-Chênes,
44.

§ 7374

Contre-maître On demande un contre-maître de tein-ture pour le coton. Réponse par lettre au bureau du journal sous les initiales O. P.

On demande

nn cocher qui sache bien conduire et soignerfles chevaux. S'adresser rue du Grand-Chemin nº 68 20 x 7357

Jardinier-concierge

Ou demande un bon jardinier. S'adresser rue du Pays, 12. 28 x 7377

Offre d'emploi On demande une dame ou une demoi-selle d'un certain âge, sachant fire et écrire, pour occuper en emploi honorable et de conflance.

On exige une personne bien élevée, très-soigneuse et intelligente, d'une conduite irréprochable. Reponse au bureau du journal sous les lettres C. P.

Chien perdu
Il a été perdu un chien dogue terrier,
oil ras, eutièrement noir. Oreilles coupées
Le ramener 24, rue de la Brasserie.
Bonne récompense.

AVIS.

La Compagnie des mines de Béthuna reçoit dans l'orphelinat qu'elle fant ériger à Bully-Grenay, des jeunes garçons orphelins, âgés de 12 ans au moins et tombés à la charge des communes et des personnes charitables; ladite compagnie reçoit aussi des garçons de parents pauvres et hounêtes aux mêmes conditions que les orphelins. S'airesser pour les renseignements au secrétaire-général de la compagnie à Vioaines, par La Bassée (Nord).

Avis M. L. LEGRAM dentiste, boulevard of Impératrice Bând Lille, prévient les personnés qui auraient besoin de le consulte qu'il reçoit, tous les mardia, à l'Hôtel de commerce, place de l'église 10, de 9 hour du matin à 4 heures du soir. 11 x 73

CHANGEMENT DE DOMICILE

A duter du 1° janvier, les magasin d'épicerie et de grainerie du sieur FOUR-NIER-DELFORTRIE, situés Grande-Rue sous l'enseigne du Bon Fermier, seron transférés même rue n° 56.

BECS ETSUR-BECS A GAZ

DITS ÉCONOMIQUES.

On peut se procurer ces, hach économiques chez M. A. Decock, rue-Pettert, 68.

ADLER

Chirurgien - Dentiste Rue d'Angleterre 66, Lille.

Nouveau système de denta et de dennides vulcano plastique ; les seuls ayant obtent en mention honorable de la faculté de médecine. Visible tous les jeudis à l'hôtel Ferraille 795

ÉTABLISSEMENT DU GAZ

ROUBAIX & TOURCOING

COKE A partir du 15 Décembre 1867 le prix du coke est fixé à UN FRANC l'hectolitre comble pris à l'usine ou à la succursale du Pile.

BELLES

ETRENNES DAMES

DEMOISELLES

JOURNAL

JEUNES PERSONNES

Quiconque s'abonne, reçoit immédia-tement trois livraisons, commençant la 36° année,

et comprenant

216 COLONNES de texte et les

suivantes, 3 gravures de modes coloriées et de confections d'hiver; 5 planches de broderies et de travaux à l'aiguille; 5 planches de patrous, renfermant ennemble 100 objets de tuitelte; 2 patrons découpes de grandeur naturelle; 2 tapisseries coloriées; 1 planche de lingerie et de chapeaux; 1 planche de lingerie et de chapeaux; 1 planche de crochet; 1 aquarelle; 6 gravures diverses de modes ou travaux dans le fexte; 6 morceaux de musique très variés; 1 calendrier avec couverture illustrée, pour boite à ouvrage. Ainsi, cette feuille de modes publie par an environ 150 planches annexes et 500 objets de totte Aucune n'est donc plus complète.

Le Journal des jeunes personnes s'est toujours distingué par le bon goût le plus parfait, une care élégance et une irréprochable moralité. L'abonnement est de 10 fr. par an pour Paris, et de 12 fr. pour les départements. Envoyer mandat ou timbres-poste au Directeur, 44, rue de Babylone, à Paris. Le journal perait le ter de chaque mois, en une magnifique livraison grand format. 33 PLANCHES

3 78% OUESTION DU POT-AU-FEU

Ne vous loissez pas tromper en achetant chez les épiciers des Boules de CARAMEL de FÉCULE et de CHICORÉE pour les Boules d'Ognons. LES PASTILLES-ROZIÈRE

pour le pot-au-feu
sont les seules faites avec l'extrait d'Ognon
brûlé et les seules récompensées d'une
médaille à L'exposition universet. Le 1867
Pour éviter détre trompé : demandez des
Pastilles Rozière, exigez sur les bottes la
signature Rozière et la marque de fabrique
LA VOITURE POT AU-FEU.

AVIS AUX FEMMES ECONOMES

AVIS AUX FEMERS ECONOMES

La Panamine est supérieure au bois de
Panama; avec un pain de Panamine de
30 cent., on peut nettoyer aussi bien que
le meilleur dégraisseur, un gitet de finnetle, un robe de soie ou de laine, un
pantalon, un gilet, une pravate, etc. Se
vend chez les épiciers.

AVIS IMPORTANT,

Ne pas confondre la PANAMINE ROZIÈRE,
avec les savons qui infectent et que l'on
vend sous le nom de savon de Panama.

La PANAMINE a la forme ronde, elle est
enveloppée de papier d'étain et porte la
NOM ROSIÈRE.